

## Oenologiste perfectionnement

 Durée	2 Jours - (16 Heures)	 Modalité d'accès	QCM en début de stage
 Pré-requis	Aucun	 Date	Voir convention
 Public	Responsables et salariés d'entreprises du secteur viticole, professionnels de la distribution et des métiers de bouche, professionnels de l'œnotourisme.	 Lieu	INTRA
 Intervenants	Formateur spécialisé en œnologie	 Délai d'accès	Définir avec l'entreprise
 Nb participants	1 à 5	 Accessibilité	L'organisme de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap
 Prix	Voir convention	 Obligations réglementaires	Aucune

### Méthode pédagogique :

Alternance d'apport théorique et d'entraînements. Exemple concret et mise en pratique par les stagiaires sur des cas types et/ou sur des cas typiques de l'entreprise.

### Outil pédagogique :

Supports papiers et/ou numériques

### Évaluation :

Exercices de validation en continu et des appréciations tout au long de la formation : une note en pourcentage avec QCM d'entrée et QCM de sortie.

### Validation :

Attestation de fin de stage

## OBJECTIF

Expliquer l'incidence des pratiques viticoles sur la qualité du vin - Expliquer la signification des mentions figurant sur une étiquette - Caractériser un produit avec sa fiche technique et son étiquette - Valoriser les supports de communication : étiquette, fiche technique

## PROGRAMME

### JOUR 1

#### Module A : L'œnologie et l'élaboration du vin

- Le raisin et les vendanges
- Principes généraux de la vinification
- Les fermentations
- La vinification des vins rouges
- La vinification des vins blancs
- La vinification des rosés
- Les vins effervescents
- Les vins « nature »
- L'élevage des vins
- Le bois et le vin
- L'évolution du vin en bouteilles

### JOUR 2

#### Module B : Connaître la filière vin : économie et réglementation

- Le vin en France et dans le monde
- Les acteurs de la filière
- Les différentes catégories de vins : AOP, IGP, vin de France
- La production de vins en France
- Lire une étiquette de vin, les mentions obligatoires et facultatives
- Réglementation de la vente du vin et des alcools